

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le 17 novembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Yves MICHEL.

**Présents :** Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absentes représentées :** MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

**Absents :** M. GROSSO - S. BERBEZIER

### **15.Travaux sur le réseau d'eaux pluviales - convention de mandat de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux correspondants sur la commune de marseillan - autorisation de signature (Annexe 6)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10,  
Vu la délibération n° 2017-006 du Conseil communautaire en date du 26 janvier 2017, portant délégation de compétence du Conseil communautaire au Bureau communautaire,  
Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-944 du 14 septembre 2016 portant fusion de la communauté d'agglomération de Thau et de la communauté de communes du nord du bassin de Thau,

Conformément aux dispositions de l'article L.2226-1 du CGCT et de la note ministérielle du 13 juillet 2016 relative aux incidences de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétence « eau » et assainissement » pour les établissements publics de coopération intercommunale, la communauté d'agglomération du bassin de Thau exerce de plein droit au lieu et place des communes la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines ;

Dans l'attente que la communauté d'agglomération puisse disposer des moyens humains propres à permettre l'exercice de cette compétence ainsi que des marchés de travaux d'investissement à bons de commande sur la totalité du territoire, et afin de permettre l'exécution des travaux urgents prévus sur le réseau d'eaux pluviales, il est proposé les dispositions ci-après.

La CABT, à travers une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage, confie puis rembourse à la commune de Marseillan les dépenses liées aux travaux listés ci-dessous pour les montants définis ci-dessous.

Nom de la rue concernée	Nature des travaux d'investissements réalisés	Montants estimés en € HT
Rue Maffre de Baugé	Fourniture et pose d'un caniveau grille et création de regard	4 680.00
Cœur de ville	Fourniture et pose de caniveau grille pour mise aux normes handicapées du cœur de ville en pavé	15 310.00
Boulevard V Hugo/Voltaire	Fourniture et pose d'un tuyau d'assainissement pluvial en diamètre 400 sur 36 m	15 766.65
Boulevard V Hugo/Glacier	Fourniture et pose de plusieurs tuyaux de diamètre 400, 800, et 1000 et fourniture et pose de plusieurs regards	36 081.90
Chemin des belles	Fourniture et pose d'un réseau de pluvial en diamètre 400 sur 123 ml et en diamètre 600 sur 67 ml, et création de plusieurs regards de visites	40 695.00
Avenue des campings	Création d'un réseau pluvial en diamètre 250 sur 199 ml et création de tampons et de regards de visites	36 351.50
Chemin de l'Airette	Création d'un collecteur diamètre 1000 et 600 sur une distance 126 ml. Et raccordement de l'ensemble des descentes EP. Création de 6 regards de visites et de 15 avaloirs.	123 147,50
<b>TOTAL</b>		<b>272 032.55</b>

Nom de la rue concernée	Nature des travaux d'investissements envisagés 2017/2018	Montants estimés en € HT
Chemin de la colline du Prieur	Mise en place d'une vanne martelière en vue d'éviter l'inondation du chemin de la colline du Prieur	18 762.00
Piochcouguioul	Fourniture et pose d'un tuyau d'assainissement en diamètre 300 sur 18 ml et création de regards	10 492.00
Rue des Garrigues	Fourniture et pose d'un tuyau d'assainissement pluvial en diamètre 300 sur 130ml et d'un 400 sur 10ml, et création de regards	20 490.00
Rue de la Poste	Création et réparation de canalisation d'eau pluviale	15 000.00
Rue Noilly	Création et réparation de canalisation d'eau pluviale	10 000.00
Rue F Mistral	Création d'un réseau pluvial en diamètre 300 sur 100ml	30 000.00
Etude SDAP complémentaire	Ajustement des études en vue de travaux divers	24 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>128 744.00</b>

Nom de la rue concernée	Nature des travaux d'investissements envisagés 2018 (pour information)	Montants estimés en € HT
Rue F Mistral tr2	Création d'un pluvial en diamètre 300 sur 150 ml	20 000.00
Rue du Pradet	Fourniture et pose d'un réseau d'eaux pluviales	60 000.00
Rue de la Pétanque	Modification du réseau d'eaux pluviales	30 000.00
<b>TOTAL</b>		<b>110 000.00</b>

La commune s'engage à réaliser les travaux définis d'un commun accord entre les deux parties. Elle en finance la totalité du coût. Parallèlement, Thau agglomération participera aux opérations de suivi de chantier et procédera au remboursement des travaux.

Par conséquent, il vous est proposé :

**D'adopter** les termes de la convention destinée au remboursement des travaux précités entre la Communauté d'agglomération du bassin de Thau et la commune de Marseillan

**D'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout document s'y rapportant.

Il convient d'en délibérer.

**LE CONSEIL**  
Où l'exposé de M. le Maire

**DELIBERE**  
**À L'UNANIMITE**

**Adopte** les termes de la convention destinée au remboursement des travaux précités entre la Communauté d'agglomération du bassin de Thau et la commune de Marseillan

**Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ou tout document s'y rapportant.

**Et ont, les membres présents,**  
**signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

**Par délégation**

**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**

**Marc ROUVIER**

